

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A la CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

QUÉBEC, JEUDI, 24 OCTOBRE, 1850.

{ BUREAU DE REDACTION
{ No 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Littérature.—A propos d'un Papillon.—**Bibliographie.**—Un Penseur Catholique en Espagne (Suite et fin.)—**Agriculture.**—Rapport sur l'état de l'Agriculture en Canada.—**Statuts Provinciaux.**—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales ; faits divers, &c., &c.

LITTÉRATURE.

A propos d'un Papillon.

J'ai bien des fois, je le confesse, quoique ce soit assez mauvaise note, changé de logement à Paris ; je n'ai jamais eu qu'un seul voisin. J'entends dont j'ai eu le nom et la vie, chez qui j'ai pénétré et avec qui j'ai établi des relations de bon voisinage. Quant à des inconnus logeant à ma porte et s'es-suyant économi-quement les pieds sur mon paillason, séparés de moi par une mince cloison de planches, jasant ou ronflant à quelque centimètre de mon chevet, hélas ! je n'en ai expérimenté que trop ; mais je m'imposais la loi de ne point m'informer d'eux et d'ignorer ce qu'ils étaient autant qu'ils me permettaient eux-mêmes de l'ignorer. Qui n'a éprouvé ces petites misères des départements de Paris ? je puis même dire que si j'ai souvent chargé mes dieux pénates sur le dos d'un Savoyard à veste de velours, ça a été précisément pour fuir mes voisins.

L'un jouait de la clarinette, un autre chantait faux, un autre développait avec ardeur, sur un violon grinçant, le germe douteux de son talent à venir. J'ai entendu les colères des maris, les aigres ripostes des femmes, les cris des enfants ; j'ai assisté malgré moi à bien des scènes d'intérieur ; j'ai été mis dans la confidence de bien des secrets affligeants. J'ai suivi, ô douleur ! les progrès de la jeune pianiste donnant de brillantes espérances, de l'interessante élève du conservatoire s'escrimant jour et nuit sur un clavecin de louage ; j'ai eu dans l'oreille les gammes et les études de mains, et je n'hésite pas à déclarer que c'est encore le plus importun de tous les bruits qui peuvent importuner un honnête homme retiré au sanctuaire de son foyer.

Enfin, après plusieurs essais malheureux, je réussis à trouver cette merveille : un voisin solitaire et silencieux. La régularité de ses habitudes, son absence du domicile pendant les heures de la journée consacrées au travail des bureaux annonçait un employé.

Le dimanche, il restait enfermé toute la journée dans sa chambre, où il ne recevait aucune visite. Notre corridor commun était assez étroit pour que deux personnes qui s'y croisaient dussent mettre

quelque attention à ne pas se froisser. Je remarquai d'abord que dans nos rencontres fortuites mon voisin s'effaçait avec une simple et froide politesse que je m'attachais, de mon côté, à lui rendre. Nos relations se bornèrent à cela pendant plusieurs mois et suffisaient à nous donner les sentiments d'une estime réciproque, sans qu'aucun de nous cherchât à les rendre plus intimes. Je vins à tomber assez sérieusement malade. Au milieu d'une nuit de fièvres, je reconnus avec surprise en ouvrant les yeux, mon voisin, assis auprès de mon lit. Il se leva sans rien dire, me tâta le pouls, arrangea mes oreillers, me fit boire de la tisane et es rassit en silence. J'étais trop faible pour demander des explications : j'acceptai forcément ses soins, qu'il me prodigua pendant plusieurs jours avec le dévouement d'un ami et l'intelligence d'une garde. Dès que je pus parler, je fis venir une sœur de Bon-Secours, ce qui sembla contrarier mon obligant voisin. Ses visites devinrent rares et courtes, et un jour, s'étant rencontré avec un prêtre de mes amis qui était venu me voir, il sortit brusquement et ne reparut plus.

Aussitôt rétabli, ou comprend que j'eus hâte d'aller lui exprimer ma reconnaissance et lui demander l'autorisation de cultiver des rapports commencés par tant de bienveillance de sa part. Je le trouvai réservé, embarrassé, visiblement désireux d'abréger l'entretien. Pourtant je mis tant d'effusion et de chaleur dans mes protestations que la glace se rompit. Il me dit en souriant que je m'animais trop pour un convalescent, et que dans l'intérêt de ma santé, il fallait bien me céder, quoique ce fut faire violence à ces habitudes de retraite absolue.

La conversation prit dès-lors une allure franche et cordiale.

Mon voisin était un homme d'environ cinquante ans ; maigre et de haute taille, le dos déjà légèrement voûté, le front plissé par le souci ou le travail ; il se nommait Rigaud. Il était chef de bureau dans un ministère ; c'était là sa profession lucrative, son gagne-pain ; mais ce n'était pas l'intérêt de sa vie. Un simple coup d'oeil jeté sur les parois de sa chambre indiquait cet intérêt. Tous les murs étaient revêtus intérieurement de casiers de bois blanc renfermant des cartons étiquetés, où se lisaient les noms savant de toutes les variétés des lépidoptères. Mon voisin Rigaud, si grave, si concentré, si austère, avait la passion des papillons. Une vaste bibliothèque contenant de beaux livres et des atlas reliés, tous relatifs à l'histoire naturelle, et principalement à l'entomologie. Le reste de son mobilier était d'une propreté modeste ; il vivait sobrement, chichement, consacrant à sa passion de collectionner toutes ses épargnes comme tous ses loisirs.

J'appris de lui que dans sa jeunesse il avait étudié la médecine, ce qui m'expliqua les soins éclai-

rés qu'il m'avait donnés; mais il s'était senti, en même temps qu'un vif attrait pour les sciences naturelles, une invincible répugnance pour la pratique de l'art de guérir, qui lui paraissait trop incertain, trop conjectural.

Ne pouvant approfondir également toutes les branches de la science, il s'était attaché de préférence aux papillons, dont les charmantes couleurs, les transformations merveilleuses, les innombrables espèces ont de quoi captiver l'observateur, et qui n'exigent pas un espace et des dépenses trop disproportionnés avec ses ressources. Il avait donc laissé la trousse du docteur pour les épingle et les plaques de lièges. Il fabriquait remplissait, étiquetait lui-même ses cartons, et était parvenu, en plus de trente ans d'efforts assidus à se composer la collection la plus complète de Paris, que cependant tous les jours il perfectionnait encore. Il ne se contentait pas d'observations sur la nature morte, il soignait aussi des œufs, il élevait des chenilles, il assistait à la formation des chrysalides, il épiait leur réveil, et, sur une terrasse exposée au midi, il cultivait des arbustes et des fleurs enfermés sous un menu grillage, cage parfumée où s'abattaient au soleil ces frères et brillants volatiles qui ne gazouillent pas et qui ne vivent qu'un jour.

Je fus frappé de la constance de cette passion unique, qui avait pour objet le symbole même de l'inconstance, et je regrettai d'abord de voir toute une vie d'homme intelligent vouée solitairement à des soins si futiles. Parvenue à ce degré, la persévérance est presque du génie; une pareille faculté d'application, dirigée vers un but plus sérieux, eût pu enfanter de grandes choses, et faire de mon voisin Rigaud une des lumières de l'humanité, au lieu d'un stérile maniaque. D'un héros à un fou, il n'y a souvent pas plus loin que du sublime au ridicule.—Mais je réfléchis que sans doute quelque chagrin profond, quelque blessure inguérissable du cœur l'avait dévoré dès sa jeunesse, et cette pensée m'émut pour lui d'une véritable sympathie. D'ailleurs cet homme avait une autre existence honorable et utile que je n'avais pas sous les yeux; dans ses fonctions administratives, il était certainement esclave du devoir, droit et probe jusqu'au scrupule; il payait sa dette à la société, il lui rendait tous les jours d'éminents services.

Je n'avais pas à critiquer l'emploi de ses loisirs. Tant d'autres, à qui l'on ne songe à rien reprocher, les emploient d'une manière plus frivole encore, et surtout moins innocente! Et puis, est-ce donc une science vaine que celle de la nature? La contemplation des merveilles de la création n'élève-t-elle pas l'âme jusqu'à l'adoration de leur divin auteur visible dans la magnificence de ses œuvres! Je rendis donc bientôt à mon voisin Rigaud toute mon estime, qu'au premier moment j'avais été tenté de lui marchandier.

Il ouvrit devant moi ses trésors, en m'expliquant que depuis plusieurs années il n'avait fait cet honneur à personne. Une séance eût été bien insuffisante; mais encouragé par son empressement et son obligeance, je multipliai mes visites. A chaque fois il déployait sous mes yeux quelques nouvelles richesses, en suivant méthodiquement l'ordre de ses classifications. J'ai souvent remarqué que les hommes les plus taciturnes, et qui ordinairement recherchent le plus la solitude, deviennent d'une singulière loquacité lorsqu'une circonstance extraordinaire fait violence à leurs habitudes: il semble que les paroles

longtemps comprimées rompent leur digue, et s'échappent avec d'autant plus d'abondance. Ainsi faisait mon voisin Rigaud, il détaillait complaisamment la composition de chacun de ses cartons, l'historique des efforts faits pour se procurer les sujets rares et précieux.

Sa physionomie si calme se transfigurait de plaisir lorsqu'il me montrait tel papillon qu'il était le seul à posséder à Paris, et qu'il avait obtenu d'un échange avec un amateur de Calcutta. Il paraissait satisfait de l'attention que lui prêtait son profane auditeur, et je dois dire qu'en effet je trouvais à ses démonstrations un intérêt inattendu. Son élocution était rapide, correcte, élégante même, mais d'une désolante sécheresse, et complètement dépourvue du sentiment poétique et religieux qui me semble devoir animer les tableaux de la nature.

Un jour, nous étions assis côte à côte sur des bancs, au milieu de sa silencieuse volière. C'était une douce et pure matinée du mois de juin, c'était le jour solennel de la Fête-Dieu. Je remarquai avec peine, bien que ce ne fût pas une observation nouvelle, que mon docte professeur avait sa robe de chambre et ses pantoufles, en homme qui, le dimanche, ne sortait jamais. Le ciel était sans nuages; les rayons du soleil échauffaient la terrasse et y épanouissaient mille fleurs dont de nombreux papillons se disputaient les sucs embaumés. Les bruits de la grande ville n'arrivaient à nos oreilles qu'en échos affaiblis, parmi lesquels je distinguais l'appel chrétien des cloches de plusieurs églises. Je fus pris d'un mouvement d'attendrissement en pensant aux joies si vives de mon enfance, à ces belles processions matinales que j'ai suivies dans des campagnes religieuses, où l'homme et la nature semblent confondre leurs hommages pour célébrer ce jour, qui est véritablement la fête de la création.

En ce moment, mon voisin ne m'apparut plus que comme un froid assemblée d'insectes, inférieur aux objets même de sa folle manie; car ses papillons du moins battaient des ailes comme s'ils étaient impatients de s'échapper de leur prison pour aller se mêler à l'harmonie universelle; et dans leur prison même ils avaient un air de fête, et racontaient à leur manière la gloire de Dieu. J'en vis un qui se collait contre le grillage et paraissait chercher une issue; je le saisis par ses blanches ailes repliées, en m'attachant à en froisser le moins possible les poudreuses écailles, et soulevant résolument un des châtis je le lançai dans l'espace.

Va, lui dis-je tout haut en suivant des yeux les capricieuses évolutions de son libre essor, jusqu'à ce qu'il eût disparu dans un rayon du soleil, va, créature éphémère, où le souffle de la brise t'emporte, où je voudrais voler avec toi. Si ta vie est courte, qu'au moins elle soit heureuse, et que ton jour unique soit le plus beau de tous les jours. Hâte-toi de franchir les faites de ces tristes maisons, dont la plupart ne font monter vers le ciel que de la fumée; sors de la cité ingrate, va loin, bien loin, jusqu'à cette humble village dont je ne désapprendrai jamais le chemin. Là tu trouveras la joie dans tous les cœurs et sur tous les fronts. Là, tu entendras de pieux cantiques s'élever du creux des vallées, avec le chant des oiseaux, avec le bourdonnement des abeilles, avec la voix argentine des cloches, avec le murmure des ruisseaux. Là, entre les haies d'aubépine, d'ajoncs et de genêts dorés, tu verras serpenter les croix, les bannières, les drapeaux bigarrés; les images des saints; tu verras

des enfants en blanches robes de lin puiser dans leurs corbeilles et répandre dans les airs comme une neige printanière; tu verras la procession rustique s'arrêter devant un gracieux reposoir, et le soleil des âmes resplendir sur la foule agenouillée, du milieu de la mousse et des fleurs. Arrête là toi-même ta course fatiguée, et ne crains pas de te poser sur les lys de l'autel. Puis voltige légèrement autour de la tête nue des fidèles, parle de moi à ceux qui ne m'ont pas encore oublié, dis-leur bien qu'ils me sont restés chers, et que je t'ai chargé, messager céleste, de leur apporter sur tes ailes un battement de mon cœur.

(A Continuer.)

BIBLIOGRAPHIE.

UN

PENSEUR CATHOLIQUE. EN ESPAGNE.

M. Donoso Cortés, ses écrits et ses discours.

I.—*Ses Écrits*, 2 vol. 8vo, Madrid 1849.

II.—*Discours parlementaires*, par le même. 1849-1850.

(Suite et fin.)

II.

«... Arrivent les temps féodaux, dit-il; la religion a toute sa force encore, mais elle commence à être viciée par les passions humaines. Qu'arrive-t-il alors dans le monde politique? C'est que déjà un gouvernement réel et effectif est nécessaire, mais il suffit du plus faible de tous, et ainsi s'établit la monarchie féodale, la plus faible de toutes les monarchies. Suivez encore ce parallélisme: survient le xv^e siècle; à cette époque, avec ce scandale politique et social autant que religieux, avec cet acte d'émancipation intellectuel et morale des peuples, coïncident les institutions suivantes: en premier lieu, à l'instant, les monarchies de féodales se font absolues. Vous croirez peut-être que c'est tout; un gouvernement, que peut-il être de plus qu'absolu? mais il était nécessaire que le thermomètre politique montât encore parce que le thermomètre religieux continuait à baisser, et l'institution des armées permanentes se produisit. Ainsi vous voyez qu'au moment même où la répression religieuse baisse, la répression politique monte à l'absolutisme et le dépasse; il ne suffisait pas aux gouvernements d'être absolus, ils demandent encore un million de bras; malgré cela, il était nécessaire que le thermomètre religieux continuât à baisser, quelque nouvelle institution fut créée? Les gouvernements dirent: — Nous avons un million de bras et ils ne nous suffisent pas, nous avons encore besoin d'un million d'yeux; — et ils eurent la police. Ce ne fut point assez, parce que le thermomètre religieux baissait toujours, et les gouvernements à ce qu'ils avaient déjà ajoutèrent la centralisation administrative, par laquelle arrivent à eux toutes les réclamations et toutes les plaintes. Malgré tout cela, le thermomètre politique devait monter encore, le thermomètre religieux continuait à baisser. Les gouvernements dirent: Il nous faut plus encore, il nous faut le privilège de nous trouver partout en même temps, et ce privilège, ils l'eurent par le télégraphe. Tel était, messieurs, l'état de l'Europe

et du monde, quand le premier bruit de la révolution de février est venu nous annoncer qu'il n'y avait point assez de despotisme dans le monde, parce que le thermomètre religieux était descendu au-dessous de zéro. Eh bien! messieurs, de deux choses l'une: ou une réaction religieuse est prochaine, et alors vous verrez comment, le thermomètre religieux remontant, commencera à descendre naturellement, spontanément, sans nul effort, le thermopolitique jusqu'à signaler le jour heureux de la liberté des peuples. S'il n'en est point ainsi, si la répression religieuse s'affaiblit encore, je ne sais où nous irons, et je tremble en y pensant.... Je dis que tous les despotismes seront peu de chose: c'est mettre le doigt dans la plaie, messieurs; c'est la question de l'Espagne, la question de l'Europe, la question du monde et de l'humanité. Considérez une chose; dans le monde antique, la tyrannie fut féroce et destructive, et cependant cette tyrannie était imitée physiquement, parce que tous les états étaient petits et que les relations internationales étaient presque impossibles. Aussi n'y eut-il point de tyrannie sur une grande échelle dans l'antiquité, si ce n'est une seule, celle de Rome. Combien les choses sont changées! messieurs, les voies sont préparées pour une tyrannie gigantesque, colossale, universelle. Examinez bien: il n'y a point de résistances physiques ni morales, — physiques, parce que, avec les bateaux à vapeur, les chemins de fer et le télégraphe électrique, il n'y a ni frontières, ni distances; morales, parce que tous les esprits sont divisés, tous les patriotismes sont morts. — Dites-moi si j'ai ou non raison quand je me préoccupe de l'avenir du monde; dites-moi si, en traitant cette question, je traite la vraie question?..»

A quoi reviennent ces paroles? A cet autre mot de De Maistre: « Il faut purifier les volontés ou les enchaîner. » Qu'on ne dise pas que c'est du mysticisme! C'est, sous une forme singulièrement accusée, originale, le résumé de tout ce qu'ont pensé ceux qui ont médité sur les révolutions et en ont sondé le mystère. Une étude rationnelle conduit aux mêmes conclusions morales. Souvenez-vous de ce que disait Burke dans sa *Lettre à un membre de l'Assemblée nationale*, en 1791: « Les hommes sont en état de jouir de la liberté civile exactement dans la même proportion où ils sont disposés à contenir leurs passions par les liens de morale, dans la même proportion où leur amour pour la justice est supérieur à leur cupidité, où la justesse et la solidité de leur entendement sont au-dessus de leur vanité et de leur présomption, dans la même proportion où ils sont prêts à préférer les conseils des bons et des sages à la flatterie des fripons. La société ne peut subsister s'il n'existe pas quelque part un pouvoir qui restreigne les volontés et les passions individuelles, et moins ce pouvoir a de force dans l'intérieur de la conscience des hommes, plus en faut-il à celui qui leur est étranger. » Ce n'est point le hasard qui me faisait rapprocher ces esprits divers ces observateurs des révolutions, Burke, De Maistre, M. Donoso Cortés, qui, avec des caractères de talent bien distincts, se joignent parfois dans les mêmes pensées.

Ceci est, si je puis ainsi parler, le côté intérieur, organique des révolutions énergiquement analysé par M. Donoso Cortés. Veut-on saisir un autre de leurs aspects, le côté extérieur? Veut-on les voir dans l'influence qu'elles exercent sur les relations générales des peuples, sur l'état de l'Europe, sur

attitude particulière de chaque pays dans le drame contemporain ? L'orateur espagnol embrasse cet ensemble de la situation européenne en plongeant, selon sa coutume, aux extrémités de l'horizon, en scrutant le sens final de ces mouvemens dont le plan mystérieux est peut-être près d'éclater à tous les regards ; l'auteur de *Pio IX* du moins n'hésite pas à l'indiquer. Dans ce palpitant débat des destinées de notre vieux monde, la France n'a point le beau rôle, le France n'a pas de bonheur avec M. Donoso Cortès ; il la voit dans ses mauvais jours ; il la montre. — je voudrais pouvoir dire avec injustice, — livrée à une *débilité chronique*, avec des traditions rompues et une politique nouvelle qui n'existe pas, sans amis et sans desseins. " La France, dit-il dans son discours du 30 janvier 1850, était, il y a peu de temps encore, une grande nation ; aujourd'hui, elle n'est pas même une nation, elle est le club central de l'Europe. " L'Allemagne, l'auteur la représente, en quelques traits, transformée en chaos, s'agitant dans sa fourmilière de question politiques, religieuses, nationales, échantant dans ses forêts noires les maîtres de l'athéisme, " les pontifes du socialisme, " dont nous n'avons que les *disciples*, et l'Italie que les *seides*. L'Angleterre ! M. Donoso Cortès signale généralement l'égoïsme de ce grand peuple qui, du sein de son calme, encourage chez les autres ou laisse encourager en son nom l'esprit révolutionnaire. Quant à la Russie, la marche ascendante de sa puissance n'échappe pas à l'œil du clairvoyant publiciste ; il est de ceux qui depuis longtemps ont pressenti les destinées de cet étrange empire, à qui tout a réussi depuis un siècle, à qui tous les démembremens de peuples, tous les cataclysmes de l'Europe, ont porté quelque accroissement. La prépondérance actuelle de la Russie n'est que la conséquence d'une politique déjà presque séculaire. Ce n'est point, aux yeux de M. Donoso Cortès, que la Russie souhaite une guerre immédiate pour confirmer et étendre encore cette prépondérance ; l'heure serait trop défavorable pour elle. Elle n'aurait à lutter contre les races allemandes représentées par la Prusse, contre les races latines représentées par la France, contre la race anglo-Saxonne représentée par l'Angleterre, et peut-être le résultat serait-il alors de la rejeter vers l'Asie. L'heure où cette guerre deviendra imminente et nécessairement favorable à la Russie sonnera pourtant, mais dans quelles conditions ?

" Il faut, premièrement, dit M. Donoso Cortès, que la révolution, après avoir dissous la société en Europe, dissolve les armées permanentes ; secondement, que le socialisme, en dépouillant les propriétaires, éteigne le patriotisme, parce qu'un propriétaire dépouillé n'est plus patriote, il ne peut pas l'être ; quand la question se pose de cette manière suprême et terrible, il n'y a plus de patriotisme dans l'homme. Troisièmement, il faut que s'achève cette entreprise de la confédération de tous les peuples slaves sous l'influence et le protectorat de la Russie. Alors, quand les armées permanentes auront été dissoutes par la révolution en Europe, quand tout patriotisme aura été éteint par les révolutions socialistes, quand, à l'orient de l'Europe, se sera réalisée la grande confédération des peuples slaves, quand, dans l'Occident, il n'y aura que deux armées en présence, celle des spoliés et celle des spoliés, alors sonnera à l'horloge des temps l'heure de la Russie ; alors le monde assistera au plus grand châtement dont l'histoire conserve le

souvenir, et ce châtement terrible sera celui de l'Angleterre ; ses navires ne lui serviront de rien cont, l'empire colossal qui d'une main touchera à l'Europe et de l'autre à l'Inde ; elle tombera vaincue, son dernier cri retentira au pôle. Ne croyez pas, messieurs, que les catastrophes s'achèvent là ; les rares slaves ne sont pas aux peuples de l'Occident ce qu'étaient les races germaniques au peuple romain ; non, les races slaves sont depuis long-temps en contact avec la civilisation, ce sont des races demi-civilisées. L'administration russe est aussi corrompue que l'administration la plus civilisée de l'Europe, et l'aristocratie russe est aussi civilisée que l'aristocratie la plus corrompue de toutes. Et bien ! messieurs, la Russie, jetée ainsi au milieu de l'Europe conquise et abattue, absorbera elle-même par tous les pores cette civilisation à laquelle elle a goûté et qui la tue ; la Russie ne tardera pas à tomber en putréfaction. Alors, messieurs, je ne sais quel est le remède que Dieu tient en réserve pour cette corruption universelle...."

C'est ainsi que, dans cette ardente pensée, les catastrophes s'enchaînent, les désastres politiques naissent d'un désastre moral. Tout se tient, tout se lie ; à chaque abdication de quelque loi supérieure correspond un désordre qui, en se multipliant sans cesse, finit par devenir la maladie de toute civilisation. A ces périls et à ces maux que décrit M. Donoso Cortès, quel sera le remède ? Est-ce aux réformes économiques que l'Europe devra son salut ? Impuissant palliatif ! On a semblé imputer au publiciste espagnol une singulière opinion qui consisterait à nier l'utilité et l'efficacité de toute économie publique ; c'est se donner beau jeu pour le refuter. Ce n'est point, selon sa propre expression, " que les gouvernemens ne doivent pas s'occuper des questions économiques, qu'il soit indifférent pour les peuples d'être mal administrés dans leurs intérêts ; " ce qu'il affirme, c'est que chaque vérité doit avoir sa place dans la hiérarchie des vérités sociales, et que la vérité économique ne vient qu'après d'autres plus essentielles. Le ministre de la dernière monarchie qui disait : Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances ! que faisait-il autre chose que constater ce caractère subalterne de la question économique ? Et le jour où les rangs ont été intervertis, où on a paru prendre assez aisément le deuil des autres vérités fondamentales pour accorder la prépondérance à la vérité économique, c'est-à-dire au soin des intérêts matériels, je vous laisse à dire quel a été le véritable vainqueur, si la route n'a point été aplanie devant le socialisme, qui, comme science, est la déification de ces intérêts. La pensée de M. Donoso Cortès n'est point autre. Si les réformes économiques sont insuffisantes, sera ce la force qu'il faudra invoquer ? Des esprits aussi puérils que pervers s'amusaient parfois à travestir ceux qui s'instituent les défenseurs du principe d'autorité en adorateurs de la force. Oui, sans doute, les armées sont aujourd'hui la sauvegarde de la civilisation, moins encore, à vrai dire, parce qu'elles sont le nombre et la force organisés que parce qu'elles sont le refuge de la discipline, de l'obéissance, de l'abnégation, de la foi au devoir, qui doublent leur ascendant dans la décomposition universelle, et rendent leur action salutaire ; mais c'est une question qu'on peut hardiment poser, de savoir combien de temps peut se prolonger cet état exceptionnel d'armées vivant par l'obéissance, la discipline, l'idée du devoir, au mi-

lieu d'une société qui continuera à nourrir la haine de ces choses sacrées ; et si là aussi pénétrait la dissolution, ce n'est point la moralité seulement qui manquerait à la force, ce serait l'efficacité elle-même. Est-ce enfin par la vertu d'une forme particulière de gouvernement qu'elle n'a pas, que la société retrouvera soudainement la vie et la prospérité ? Pour avoir cette foi absolue à une forme politique, y avez-vous songé ? Voici quelque soixante ans que toutes les formes de gouvernement ont été essayées, expérimentées, rejetées comme des vêtements hors d'usage, puis reprises encore : ne vous êtes-vous point demandé si la cause de leur défaite successive ne consisterait point, par hasard, en ce qu'elles n'étaient que des formes, en l'absence de l'idée même de l'autorité effacée de l'esprit et du cœur des hommes ? Dès-lors, tout attendre de la restauration d'une forme politique pour elle-même, ce ne serait en aucune façon résoudre la question essentiellement pas plus que de se confier indéfiniment à la sauvegarde de la force, pas plus que de parcourir l'échelle de toutes les solutions économiques — et ceci nous ramène à ce que M. Donoso Cortès signale comme l'unique et imprescriptible remède imposé à la société moderne, si elle veut vivre, la régénération religieuse et morale. Oui, évidemment, c'est là, pour quiconque réfléchit, la condition du succès de nos tentatives de toute nature. Tant que le sentiment de cette vérité ne dominera point tous les autres dans nos intelligences et dans nos âmes, les difficultés renaîtront sans cesse sous nos pas, dans les mêmes termes, les nuages se reformeront devant nous à mesure que nous les dissiperons. Tant que la société, en chassant le serpent révolutionnaire de sa conscience, n'aura point remporté sur elle-même cette victoire intérieure, ses victoires sur l'ennemi extérieur ne porteront point les fruits attendus de paix et de raffermissement. « ... La vérité est, dit M. Donoso Cortès, que, malgré ces victoires, qui n'ont de la victoire que le nom, le sphinx effrayant est là devant vos yeux ; la vérité est que le terrible problème est là debout, et que l'Europe ne sait ni ne peut le résoudre... » Quant au caractère même de cette réforme religieuse, il ne peut être équivoque dans la pensée de l'auteur. « C'est le catholicisme, dit-il, qui est le remède radical contre le socialisme, parce que le catholicisme est l'unique doctrine qui soit sa contradiction absolue... »

Mais cette réforme s'accomplira-t-elle ? est-elle probable ? En d'autres termes, la société actuelle est-elle destinée à périr ou à se sauver ? Ah ! c'est ici que cette noble et vigoureuse intelligence est saisie d'une sorte d'effroi devant ce mystère de l'avenir. On a vu bien des peuples désertir la foi, dit M. Donoso Cortès, on n'en a point vu y revenir d'eux-mêmes. L'auteur énumère les symptômes redoutables de notre époque, il montre l'esprit de dissolution pénétrant chez ceux-là mêmes qui ont pour mission de le combattre, la division se mettant là où l'union devrait être la première des lois, parmi tous les partis conservateurs. « En Europe, aujourd'hui, dit-il, tous les chemins semblent mener à la perdition, même les plus opposés ; les uns se perdent en cédant, les autres en résistant. Là où la faiblesse doit être la mort, il y a des princes faibles ; là où l'ambition doit être une cause de ruine, il y a des princes ambitieux... » Et dans l'ensemble de ces symptômes et de ces faits, M. Donoso Cortès voit la confirmation palpable, contemporaine d'une

philosophie terrible, — le triomphe *naturel* du mal sur le bien dans le monde, le triomphe du bien sur le mal étant réservé à l'action *surnaturelle*, *personnelle* de Dieu même. C'est ainsi que s'expliquent à ses yeux toutes les grandes époques historiques jusqu'à ces époques mystérieuses qui cloront les temps. Prise dans un sens absolu, cette doctrine est faite pour troubler plus d'un esprit ; on a pu se demander si elle n'aurait point pour résultat d'affaiblir encore dans l'homme l'idée de la responsabilité déjà si amoindrie, en rejetant les événements et les catastrophes sur le compte d'une loi nécessaire, *fatale*, dirai-je. C'est là l'objection grave qu'on peut lui faire. Prise dans un sens plus réel, plus applicable à notre temps, quelle est la signification de cette philosophie ? Elle signifie qu'il revient périodiquement des heures dans la vie des sociétés où la lutte entre le bien et le mal prend un caractère décisif, et où l'action providentielle, intervenant pour le bien, apparaît d'une manière plus visible. La liberté humaine ne serait point atteinte ainsi dans son essence, mais elle serait mise en demeure, d'une manière solennelle, de faire un choix, de revenir au bien, dont elle a laissé s'obscurcir la notion. De quelque façon qu'on juge, au surplus, ce point des opinions de M. Donoso Cortès, ce qui n'est point douteux, c'est le caractère d'opportunité qui se manifeste dans la restauration de ces vigoureuses doctrines en leur ensemble. Il y a aujourd'hui dans l'humanité une débilitation réelle ; c'est à cet état de débilitation que répond l'idéal sévère rajeuni avec un remarquable éclat de talent par M. Donoso Cortès ; c'est la religion du devoir, de l'obéissance, du sacrifice, de l'acte, opposée à la religion du droit absolu, de la révolte, de la jouissance, de la parole énervante. Cet idéal répond au besoin d'une substance saine, fortifiante, qui épure nos âmes sophistiquées en quelque sorte par toutes les passions, et ce besoin heureusement, il y a plus d'hommes qui le ressentent maintenant peut-être qu'il y a quelques années. Entre nos pensées d'alors et nos pensées d'aujourd'hui, une révolution est passée. Bien des idées n'ont-elles point été rectifiées, bien des préjugés détruits ? Bien des choses qu'on eût jugées avec indifférence, ne les voit-on pas sous un autre aspect ? La puissance des catastrophes réveille des instincts supérieurs, provoque plus d'un sincère appel à la Providence. Plus d'un esprit tourmente dans un sens religieux le mystère de nos destinées. S'il n'est point inutile de remettre souvent sous nos yeux les symptômes de décomposition qui se font jour dans notre siècle, pourquoi ne tiendrait-on pas compte également de ces symptômes meilleurs ? Si tout n'est point favorable augure à l'heure où nous vivons, pourquoi n'espérons-nous pas, en nous faisant les serviteurs libres et soumis de la vérité et du bien, retrouver une place nouvelle dans l'ordre général de la civilisation humaine ?

CH. DE MAZADE.

Considerations Morales et Politiques.

D'OU VIEN LE MAL,

PAL VICTOR PRÉVOST.

Souvent dans les vieilles cités du moyen-âge, le bruit d'une clochette éveillait votre attention ; vous vous arrêtiez, vous prêtiez l'oreille ; un homme passait, criant à haute voix le long des rues : Priez

pour l'âme de...qui est à l'agonie de la mort. Aujourd'hui, ce n'est plus pour des individus, c'est pour la société même que sonne le glas de l'agonie. Prier pour elle, on le doit sans doute ; mais comme après tout, si voisine qu'elle soit de la mort, la société peut toujours guérir ; il est bon d'étudier le diagnostic de son mal ; je ne vois même pas d'autre moyen d'en trouver le remède.

Ce mal, d'où vient-il ? M. Prevost nous le dit : de l'absence d'une autorité. L'autorité ! pouvait-elle être dans une institution où l'on enseignait tout à la fois que la religion est vraie, et qu'elle est *bonne seulement pour les chiens* ; que Dieu est éternel, et que souvent "un Dieu est mort dans le ciel quand nous l'adorons encore sur la terre, perlant notre temps devant un squelette qui pendille à la voûte de l'éternité." (1) Non, le contradictoire n'est pas loi et ne peut pas faire loi ; loin de là, le chaos est père du chaos ; l'anarchie est une suite de désordres qui s'engendrent comme la musique est une suite de sons qui s'appellent. Une perturbation attire l'autre, et du haut de la société le mal descend bien vite jusqu'en bas. Là-dessus, nous en avons au moins que cet enfant dont parle Diderot, lequel ne voulait pas dire A, parce qu'il savait bien qu'ensuite il lui faudrait dire B. Nous n'avons pas compris, nous, que pour le peuple, A c'est l'impicité ; B, l'anarchie et la guerre civile.

Quoi ! mes maîtres, la religion n'est bonne que pour les chiens ! et moi né sur la paille, moi qui pour habit d'hiver et d'été n'ai qu'un lambeau tout déchiré, et, nouvel Ismaël, ne vois sur ma table qu'une cruche d'eau et le pain du jour, je m'abstieudrais, je me réprimerais. Non, la source est à tous : qui me la dispute, la rougira de son sang.

Ainsi parle le peuple dès qu'il perd le bien de l'intelligence, *il ben dell intelletto*, dès que, de ce petit cachot où il est logé, il ne voit plus le ciel par cette fenêtre sublime qui, par notre faute, se rétrécit chaque jour.

Heureusement tout le peuple n'en est pas là ; à côté du peuple qui nie Dieu, il y a le peuple qui hante l'Église, qui se confesse, qui prie, qui espère qu'un Dieu le recueillera après sa rude journée ; c'est là le peuple non émancipé du prêtre ; c'est aussi le peuple qui nous a sauvés.

La liberté de l'enseignement est la gestation de l'anarchie, a dit un de nos plus fameux socialistes (2) car le socialisme hait la liberté ; tant qu'un homme aimera Dieu et adorera Jésus-Christ, le socialisme croira n'avoir rien fait ; Dieu donc, Jésus-Christ, puis le prêtre, organe de Dieu dans les choses de la conscience, puis les chefs légitimes, ministres de Dieu dans leur sphère politique, voilà ce que la société de nos jours doit réapprendre à honorer, à quoi je ne sais rien de plus contraire que cette promiscuité de doctrines qui s'étale sans pudeur. Vous voulez la foi et vous dites à un juif : Va, et assieds-toi comme professeur dans une école catholique. Eh bien, moi, je me place sur ces bancs, j'ouvre le *Thalès*, j'explique ces pages immortelles où Socrate, caressant la chevelure bouclée de son ami, l'enchantait par l'espoir de l'immortalité. Quel est l'esprit auquel alors ne se présentera pas soudain ce parallèle qui ne vieillira point parce qu'il est celui de la religion et de la philosophie, ce parallèle entre Socrate et Jésus-Christ ? Or, je vous demande, à moins que, comme un automate stupide il ne se borne à mettre le mot français sous le mot grec, le juif n'exaltera-t-il pas le sage et ne rabaisera-t-il pas le Dieu ? Le

catholique tout au rebours me fera admirer sans doute le *vieillard voisin du doux Hymète*, pour me servir de l'épithète donnée par Juvénal au maître de Platon (3) ; mais bien au dessus de lui il me montrera le Christ divin réveillant Lazare du sommeil de la mort.

Ne nous laissons pas de le dire, quand le faux et le vrai se donnent la main, je ne vois point la liberté, je ne vois qu'un chaos où tout s'abîme, même Dieu, même la distinction entre le bien et le mal, où chacun peut s'écrier comme Luther, sur cette place de Wittemberg toute chaude encore des décrets de Léon X : Nous sommes libres de toutes choses, *Ab omnibus liber sum...*

Tout cela est grave et mérite qu'on y songe : les miracles nous enveloppent, et s'ils nous touchent peu, ne reste-t-il pas toujours cet éternel prodige ; la société voulant marcher sans Dieu et ne le pouvant pas : ouvrez les yeux, grand politiques ! Ceux-là voient les miracles, dit saint Augustin, auxquels les miracles profitent. Nous les aurons donc vus, j'allais dire si nous nous convertissons, mais ce mot suranné choquant, je le crois, M. Cousin, je dirai, si nous revenons au christianisme, si nous comprenons que ce point d'appui demandé par le vieux géomètre de Syracuse ne peut être que là

La société, comme un métal, a été jetée dans la fournaise ; que nul homme n'y inscrive son nom. Phidias grava le sien sur la statue de Minerve ; mais l'Olympe, c'était la terre encore ; et l'art des hommes, alors, valait bien leur sagesse. Telle n'est pas cette sagesse divine que les hommes n'ont point faite, mais qui les a faits eux et leurs institutions primordiales : aussi, comme on dit de l'oiseau ; que sans un double appareil pneumatique il ne pourrait voler, l'un peut dire des sociétés, avec non moins de certitude, que, sans le souffle puissant de la foi, elle ne marcheront point ; car ce souffle-là, ne nous y trompons pas, c'est la civilisation même.

Nous nous félicitons de partager ces idées avec M. Prevost, et nous recommandons son livre à quiconque étudie ce grave problème de l'avenir de l'Europe. J. D'AVENEL.

AGRICULTURE.

RAPPORT.

DU COMITÉ SPÉCIAL SUR L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

{ Assemblée législative,
 { Jeudi, 8 août 1850.

(Suite et fin.)

Moyens suggérés pour l'avancement de l'Agriculture.

Votre comité, dans la recommandation de moyens à employer pour l'avancement de l'agriculture dans le Bas-Canada, n'a pris de tous ceux qui se sont présentés ou qui ont été suggérés que ceux d'une praticabilité incontestable et déjà mis en opération avec succès dans d'autres pays. L'ensemble des moyens recommandés n'entraînera pas la province dans la dépense d'une somme plus grande que celle pour laquelle le crédit est engagé aujourd'hui en vertu de la loi existante, en y joignant le don voté chaque année à la société d'agriculture dans le Bas-Canada par la législature.

Les moyens recommandés, et dont votre comité

a cru devoir s'occuper, sont des sociétés d'agriculture dans le genre de celles qui existent déjà ; des fermes-modèles avec écoles d'agriculture, la publication de traités élémentaires à être répandus gratuitement au sein de la population des campagnes et dans les écoles ; la publication d'un journal et la création de deux surintendants. Quant à la formation d'un système de crédit agricole recommandé par le révérend M. Pilote, du collège de Saint-Anne ; à la conservation et aux plantations d'arbres comme abri, recommandés par M. Langevin, et à beaucoup d'autres suggestions importantes et dignes d'attirer l'attention des amis de l'agriculture, elles ne sont pas du ressort de la législature. D'ailleurs, toutes ces choses entreront dans les attributions des surintendants, dont partie des devoirs sera d'enseigner.

Votre comité va entrer dans l'examen de ces divers modes d'avancement et des résultats qu'il croit avoir droit d'en attendre. viendra ensuite l'exposé de la partie financière du système pris comme un tout.

En adoptant la détermination de recommander l'emploi simultané des divers moyens ci-dessus énoncés, votre comité a eu en vue de se conformer aux différentes suggestions qui lui ont été faites, et est confirmé dans la propriété de la mise en pratique de ces différents modes, par l'expérience fournie par des pays étrangers où un pareil système a opéré merveilleusement. Votre comité n'a pas perdu de vue la remarque si juste de M. Watts, M. P., qui dit : " La population du Bas-Canada n'est pas une population voyageuse, en conséquence les moyens d'instruction doivent être placés à la porte de l'agriculteur." Par la combinaison de plusieurs moyens, l'attention de la classe agricole sera attirée de quelque côté qu'elle tourne ses regards ; et une fois entraîné, nul n'ira plus loin dans la voie des améliorations que l'agriculteur du Bas-Canada, car nul plus que lui ne possède d'intelligence, de courage, de force et d'adresse.

Les sociétés d'agriculture, telles qu'elles existent et qu'elles sont conduites aujourd'hui, ont fait du bien, il n'y a pas à en douter, et le fait est constaté dans la plupart des lettres annexées à ce rapport ; mais en même temps, il est certain qu'elles n'ont pas produit tous les résultats qu'on en attendait. Dans bien des cas, les dépenses contingentes et les frais de gestion se sont montés à des sommes exorbitantes, eu égard aux moyens pécuniaires de ces sociétés ; par exemple, dans les rapports mis devant votre honorable chambre cette année, il appert qu'une de ces sociétés a dépensé £32 pour gérer un budget de £209 ; une autre a dépensé £24 pour les contingents, quand le revenu de la société ne se montrait qu'à £153. C'est ce qui, dans bien des localités, a créé parmi la population agricole un sentiment de malveillance et de soupçon. Il devrait se trouver dans chaque comté un nombre suffisant d'hommes capables et assez amis de leur pays pour conduire ces associations sans recevoir d'émoluments. Un appel de ce genre à la classe instruite ne restera sans écho dans aucun comté du Bas-Canada. Un autre défaut de ces sociétés est signalé par MM. Pinsonnault et Evans, dans leur rapport de la société d'agriculture du Bas-Canada pour cette année. " Les bienfaits des expositions," dit le rapport, " sont généralement retirés par nos meilleurs cultivateurs, capitalistes et autres personnes possédant des terres en bon ordre, tandis que ceux

" qui ont réellement besoin d'instruction et d'encouragement sont virtuellement exclus."

Par la loi actuelle, chaque comté a droit de recevoir des fonds consolidés de la province une somme triple d'aucune somme souscrite dans le comté, pourvu que la somme octroyée n'excède pas £150. Les seuls comtés ainsi bénéficiés sont ceux où une souscription se fait, et en cela il arrive d'ordinaire, ou du moins il est raisonnable de le supposer, il arrive que ceux qui profitent de ces dispositions sont justement ceux qui en ont le moins besoin, tel n'était pas le but de la législature qui avait moins en vue de récompenser les agriculteurs avancés que d'éclairer ceux qui sont en arrière, et forcer, par ainsi dire, ceux-ci à améliorer leur système pour l'appât de récompenses honorables en même temps qu'elles sont profitables. Sous ce rapport donc l'octroi pour de telles sociétés d'expositions doit être général et s'appliquer à chaque comté ou division de comté indépendamment d'aucune considération. Il semble que les sociétés de district sont une surcharge, et le seront surtout après la création de surintendants chargés de faire connaître d'un comté à l'autre, et par tout le pays, les progrès respectifs des différentes localités.

Une des causes qui ont fait que les sociétés actuelles n'ont pas produit les résultats attendus, c'est que généralement on a perdu de vue les défauts de notre système qu'il faut faire disparaître, et qu'on s'est généralement borné à accorder des récompenses pour les plus beaux échantillons des produits en légumes et céréales. L'objet de ces espèces de comices agricoles est de guérir les maux du système prévalent, et d'engager, par l'espoir de distinctions honorables et d'un gain rationnel, le cultivateur à entreprendre des améliorations qui, surpassées une autre année par un nouveau compétiteur, créent une noble émulation et répandent de proche en proche les bons effets des progrès pratiques, il importe donc, dans l'obtention de ce but, que la plupart des récompenses accordées le soient en faveur d'améliorations tendant à attaquer au cœur les vices principaux de notre mode actuel ; votre comité a déjà signalé ces défauts.

Votre comité recommande donc l'emploi d'une partie de l'octroi en faveur des sociétés d'exposition, le montant à être distribué, eu égard à la population d'abord, puis à la superficie occupée, deux considérations qu'il est désirable d'avoir en vue dans la distribution de sommes destinées à l'agriculture, le sol et le travail ayant une égale part dans cette industrie. Dans la distribution des prix, on devrait pourvoir à ce que parmi les prix accordés il en soit donné pour les objets suivants, et autres analogues savoir : pour la meilleure récolte de légumes pour bétail ; pour la plus grande quantité d'engrais, naturel ou artificiel, employé sur la terre relativement à son étendue ; pour la plus grande quantité de compost ou d'engrais crée par le travail ; pour la prairie la plus productive par arpent ; pour le plus nombreux troupeau nourri des produits récoltés sur la terre, eu égard à son étendue. Le but de ces différents prix est évident. L'engrais manque à la terre, mais il se trouve sous la main dans le poisson et les varechs du bas du fleuve, dans les tourbes de nos savanes, dans l'application des différents amendements naturels ; ces prix ont pour but d'engager le cultivateur à donner à la terre ces engrais qui le mettront à même de pouvoir nourrir un bétail plus nombreux qui, à son tour, fournira à la terre tous

les sucs dont elle a besoin.

Votre comité doit se borner à un exposé général et succinct des différents moyens qu'il prend la liberté de recommander à votre honorable chambre, mais il ne peut laisser le sujet de ces sociétés sans exprimer l'opinion que, dans tous les cas, les récompenses ne devraient être adjugées qu'à des agriculteurs vivant exclusivement de l'industrie agricole, tous autres compétiteurs n'ayant droit qu'à une mention honorable.

Votre comité en vient maintenant aux écoles d'agriculture et aux fermes-modèles. Il est impossible, à moins de dépenses énormes, d'établir des écoles spéciales d'agriculture accompagnées de fermes-modèles sur un grand pied. Par des calculs dont l'exactitude n'est pas le moins du monde révoquée en doute par votre comité, il appert que chacune de ces fermes-écoles ne coûterait pas moins que £3,000, et peut-être ne seraient-elles fréquentées que par quelques élèves appartenant à la classe qui, par sa position, en a le moins besoin; c'est donc dans les institutions maintenant fréquentées par la jeunesse qu'il faut aller chercher les moyens d'établir de pareilles écoles. Votre comité a le plaisir de citer, entre autres autorités à l'appui de son opinion, celle si puissante de M. Johnson, exprimée par lui dans le rapport qu'il a fait de son exploration dans le Nouveau-Brunswick.

Heureusement que de telles institutions existent dans le Bas-Canada, comparables à celles des pays mieux favorisés; heureusement que nous avons une classe d'hommes dans ces institutions à qui de petits moyens suffisent pour opérer de grandes choses, qui, ayant dit un éternel adieu à toutes les jouissances de la terre, excepté celle de faire du bien, ne se trouvent ni dans la nécessité ni dans la position d'exiger de salaires, mais consommant toute la vie à l'éducation de la jeunesse, avec la seule condition de la nourriture et du vêtement.

Votre comité suggère donc un octroi spécial et annuel à chacun des collèges de St-Hyacinthe, l'Assomption, Nicolet et Ste-Anne, à la condition d'ouvrir à leur élèves une chaire agronomique, et de cultiver comme fermes-modèles une terre dans le voisinage immédiat de l'institution. Votre comité n'a pas consulté les directeurs de ces différentes institutions, mais ne nourrit aucun doute sur leurs dispositions, et ne craint pas de se porter garant de leur bon vouloir: un octroi semblable pourrait être fait dans les townships pour le même objet, à l'une des académies où une partie de la jeunesse de langue anglaise reçoit son éducation; par ce moyen et avec une dépense moindre que celle nécessaire à l'établissement d'une seule institution séparée, avec des garanties centuples de succès, on offrirait au pays cinq institutions où toute la jeunesse irait mettre en pratique pour leur compte, on enseigner à leur compatriotes sur tous les points du pays. Votre comité est tellement convaincu de l'importance d'une telle disposition, qu'il exprime sans crainte la conviction que cela seul est destiné à faire faire à l'agriculture du Bas-Canada plus de progrès qu'il n'est physiquement possible de toute autre manière. Votre comité en recommande un certain nombre de collèges et une académie, n'a pas eu l'intention de déprécier les autres, mais n'a été mu en cela que par la petitesse des moyens sur lesquels il avait à compter.

Le moyen suivant de répandre l'éducation, moyen que votre comité ne saurait trop recommander, est la publication d'un traité élémentaire d'agriculture

pratique, à être imprimé sous forme de pamphlet, et répandu gratis dans toutes les écoles et au sein de chaque famille d'agriculteurs.

Un pareil traité, pour être utile et obtenir tous les fruits désirés, comme le font remarquer le Dr. Dubé et le révérend M. Ferland, devra être court, précis, clair et débarrassé de tous termes scientifiques et de toutes idées spéculatives; se réduire en un mot à enseigner au cultivateur les moyens d'amender son système par une rotation appropriée de semences, par la production et l'application des engrais, et par l'augmentation et l'amélioration du bétail, et cela avec le seul capital que représente son travail et celui de sa famille. Votre comité recommande donc un concours à être ouvert et au prix à être accordé au meilleur traité élémentaire d'agriculture pratique réunissant les différentes qualités qui viennent d'être signalées. Un tel livre, de quelques pages seulement, répandu avec profusion dans les campagnes, sera le sujet de discussions et d'études pratiques qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention du cultivateur, et produire de suite un très-grand bien. On sait l'influence immense que des pamphlets ainsi distribués ont eue sur les mœurs et sur la politique des peuples. On devrait dans les écoles faire de cet ouvrage un livre de lecture: l'enfant, sans travail, se remplira l'idée des améliorations qui y sont indiquées, et les mettra plus tard en pratique, il n'y a pas à en douter.

Votre comité suggère encore de continuer, avec une augmentation, l'octroi annuel accordé à la société d'agriculture du Bas-Canada, à la condition de continuer la publication du Journal d'Agriculture en français et de travailler à augmenter sa bibliothèque, et de tenir, comme elle fait aujourd'hui, un grenier pour semences.

Votre comité est d'opinion que la nomination de deux surintendants d'agriculture, un pour les districts de Montréal, St-François et de l'Ottawa, Kamouraska, est indispensable. Le surintendant formera l'administratif de tout le système, et, joint aux professeurs d'agriculture dans les collèges, continuera le corps enseignant; ses devoirs, tels que conçus par votre comité, seront la visite annuelle des districts sous sa juridiction; la publication d'un rapport annuel contenant, autant que possible, la description des différents sols, de leur exposition, des moyens d'améliorations, le signalement des vices de culture et l'indication des moyens d'y remédier; en un mot, ce rapport serait le mode dont se servirait le surintendant pour faire connaître au public le résultat de ses recherches et de ses études.

Le surintendant devrait se mettre en rapport avec le géologue provincial et le chimiste sous ses ordres, afin de pouvoir tirer partie des lumières que la géologie et la chimie jettent sur l'industrie agricole. Il serait en outre d'office un des directeurs de toutes les sociétés d'expositions et de la société d'agriculture du Bas-Canada, et visiteur des écoles agricoles dans les séminaires et académies.

Voilà l'ensemble des moyens que votre comité croit devoir recommander à votre honorable chambre, et dont la dépense collective ne dépasse pas le montant aujourd'hui approprié, comme le comité va le démontrer plus loin. Si votre honorable chambre croyait devoir augmenter la somme aujourd'hui appliquée à l'encouragement de l'agriculture, somme bien minime, si l'on tient compte de l'immense importance de cette branche de l'économie publique, et si on la compare aux sommes dépensées et promi-

ses à d'autres genres d'industries bien dignes d'occuper l'attention, sans doute, mais dont l'importance est loin de celle de l'agriculture ; si donc votre honorable chambre était disposée à augmenter de quelque centaines de louis le montant de l'octroi, alors votre comité recommanderait ce qui suit. Augmenter le nombre des écoles d'agriculture attachées aux collèges et académies, et accorder, dans différentes parties du Bas-Canada, une somme annuelle de £200, à quelque bon cultivateur possédant une bonne terre et un nombre suffisant d'animaux, joints à l'avantage d'une éducation élémentaire, à la condition de cultiver, sous la direction immédiate du surintendant de son district, sa propre terre sur un pied modèle, avec l'obligation de montrer et d'expliquer à tout visiteur les détails de sa culture. Cette somme de £200, jointe aux moyens déjà possédés par tel cultivateur, le mettrait à même d'améliorer sa culture, la race de ses animaux, et de se procurer des instruments supérieurs, en même temps qu'elle lui permettrait de disposer d'une partie de son temps à expliquer les détails de son art à ses visiteurs. C'est le seul moyen que votre comité voit d'établir, de distance en distance, des fermes-modèles de nature à rencontrer les besoins et à être à la portée du commun des cultivateurs, que des fermes tenues sur un grand pied et à gros frais tendaient plutôt à décourager qu'à instruire.

Votre comité se résume ainsi : le sol et le climat du Bas-Canada sont favorables à l'exploitation agricole,—le peuple est laborieux, intelligent, et cependant ce peuple ne retire pas de la terre plus du quart de ce qu'elle peut produire. La cause, c'est que le système de cultiver est mauvais. Les défauts principaux de ce système, sont : 1° le manque de rotation appropriée dans les semences ; 2° le manque ou la mauvaise application des engrais ; 3° le peu de soin donné à l'élevé et à la tenue du bétail ; 4° le défaut d'assèchement dans certains endroits ; 5° le peu d'attention donnée aux prairies et à la production des légumes pour la nourriture des troupeaux ; 6° la rareté des instruments perfectionnés d'agriculture.

Les moyens recommandés sont : 1° des sociétés de comté ; 2° le choix des prix à accorder dans les différentes expositions ; 3° l'établissement d'écoles d'agriculture et de fermes-modèles dans nos collèges et académies ; 4° la publication de traités élémentaires d'agriculture ; 5° la publication d'un journal, avec et ensemble l'établissement d'une bibliothèque et d'un grenier public ; 6° la nomination de surintendants de l'agriculture.

Votre comité va maintenant démontrer comment on peut fournir à la dépense avec la somme actuellement appropriée, et qui est de £7500, répartie comme suit : Pour 36 comtés,

à £150 chaque,	£5,400
3 districts ayant droit à un octroi annuel de £500,	1,500
Annuité à la société d'agriculture du Bas-Canada,	600
	7,500

Voici comment maintenant votre comité propose de distribuer cette somme collective de £7,500, de manière à rencontrer les dépenses nécessitées par les divers moyens suggérés plus haut pour l'encouragement et l'avancement de l'agriculture.

Pour les prix à être accordés par les sociétés d'expositions publiques, une somme de

£4,000

donnant à peu près £100 par 20,000 âmes.

Pour cinq écoles d'agriculture avec fermes-modèles attachées à des collèges et académies, à être distribué également,

1,500

Pour récompense à l'auteur du meilleur traité élémentaire et pour la publication de ce traité dans les deux langues,

600

Pour annuité à la société d'agriculture du Bas-Canada, comme moyen de continuer la publication d'un journal, etc.,

700

Pour salaire des deux surintendants, avec et y compris leurs frais de voyage,

£7,500

Après la première année la somme de £600 portée plus haut pour l'impression d'un traité élémentaire, devra, pour les années suivantes, être employée à la publication des rapports annuels des surintendants.

Votre comité croit avoir recommandé à votre honorable chambre un système complet et praticable, et est appuyé en cela sur l'opinion de savants étrangers, sur les recommandations à lui faites par les personnes consultées sur le sujet et sur l'expérience de pareils moyens employés en Europe et dans plusieurs Etats de l'Union américaine.

Votre comité, en conformité à l'ordre de votre honorable chambre, s'est encore occupé des moyens à prendre pour faciliter l'établissement des terres incultes, seul espoir d'arrêter cette fièvre de l'émigration qui, depuis quelques années, a fait des ravages parmi la jeunesse du Bas-Canada.

Votre comité ne fera que quelques remarques sur ce sujet qui, l'an dernier, a occupé l'attention d'un comité nommé par votre honorable chambre, pour s'enquérir des causes de l'émigration qui, du Bas-Canada, se dirige vers les Etats-Unis, sur le rapport duquel votre comité prend la liberté d'attirer l'attention de votre honorable chambre.

Les moyens principaux d'engager la jeunesse du pays à s'établir sur les terres de la couronne sont : d'abord, l'arpentage de ces terres et l'ouverture de chemins qui puissent permettre au pauvre défricheur de se rendre avec facilité sur le lieu où il doit commencer, seul et sans secours, une des conquêtes les plus difficiles, mais la plus noble de toutes.

Qu'il soit permis à votre comité de faire remarquer à votre honorable chambre que chaque somme dépensée pour l'objet dont il est question, est un prêt avantageux pour l'Etat par la vente des terres de la couronne et l'augmentation de la population, dont chaque individu, même le plus pauvre, est une source de revenu qui, par plusieurs canaux, vient fournir au trésor public. Indépendamment de cette considération qui ne peut qu'être une réponse à certaines objections que l'on élève contre ces améliorations qui, par elles mêmes, ne donnent point de revenus, il est du devoir d'un bon gouvernement de pourvoir aux premiers besoins de son peuple ; or l'ouverture de chemins et l'arpentage des terres de la couronne sont les deux premiers besoins d'un nouveau pays, et c'est le besoin urgent du moment pour le Bas-Canada.

Votre comité recommande donc à votre honorable chambre d'obtempérer aux nombreuses demandes

que le peuple du Bas-Canada lui fait depuis plusieurs années. Si l'état financier du pays ne permettait pas d'entreprendre ces divers chemins et ces arpentages par les moyens ordinaires, votre comité prendrait la liberté de suggérer à votre honorable chambre le moyen suivant, savoir l'émission de débentures portant intérêt, et rachetables à une époque voisine de l'échéance du paiement des terres vendues. En émettant pour un dixième de la valeur d'un nouveau township, il n'y a aucun doute qu'on pourrait pourvoir à tous les besoins des colons de ce township, et que le rachat des débentures ne soit chose facile au bout de quelques années, la vente des terres laissant un résidu dont le montant collectif sera certainement double de ce qu'est aujourd'hui le revenu territorial, sous un système qui, au lieu de faciliter l'établissement de la jeunesse du pays sur les terres incultes, semble leur opposer toutes espèces d'obstacles.

Quant aux autres moyens de faciliter le défrichement des terres incultes, votre comité réfère votre honorable chambre aux lettres qui constituent l'appendice du rapport de ce comité, et particulièrement à celles des révérends MM. Farland et Hébert. Mais avant de terminer sur le sujet, votre comité croit devoir remarquer qu'on devrait toujours avoir en vue l'intention de coloniser par grands établissements, et dans ce but, rien ne serait mieux que de favoriser ces associations de colons qui se forment, et d'encourager le peuple à en former d'autres, soit en leur donnant les moyens de faire des chemins et autres améliorations nécessaires dans de nouveaux établissements, soit en faisant à l'association remise d'une proportion suffisante du prix des terres pour fournir aux dépenses de ces travaux.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. TACHÉ, Président.

STATUTS DU CANADA.

13 & 14 VICTORIA.



CHAPITRE 40.

Acte pour rappeler deux certains actes y mentionnés relatifs à l'Agriculture et pour remédier aux abus qui y sont préjudiciables.

(Suite.)

26. Tout inspecteur dans sa division, chaque fois qu'il en sera requis, visitera et examinera les décharges, cours d'eau et ruisseaux communs à plusieurs terres ou à un nombre de propriétaires ou occupants de terre, dont les travaux nécessaires ont été réglés par un procès-verbal dûment homologué, ou ci-devant fait par un inspecteur de clotures et fossés, ou par arrangement fait entre les parties intéressées, ou par ordre du conseil municipal, et il constatera si tels travaux ont été faits conformément à tel procès-verbal ou arrangement, ordonnera qu'ils soient faits, réparés et entretenus en la manière réglée par tel procès-verbal ou arrangement; et toute personne qui refusera ou négligera de se conformer et d'obéir à tel ordre sous 4 jours après avis verbal ou par écrit don-

né à cet effet, ou dans le temps fixé par le dit inspecteur, encourra une amende de 2s-6d pour chaque jour que les dits travaux demeureront sans être faits. Mais dans tous les cas pourvus par la présente section ou toute autre section du présent acte, l'inspecteur des chemins après l'expiration du délai fixé, pourra autoriser à les faire toute personne intéressée dans les dits travaux, et après qu'ils auront été faits, il donnera un certificat du coût et de la valeur de l'ouvrage ainsi que des frais encourus par la dite personne dans la confection du dit ouvrage; et tel certificat assermenté par le dit inspecteur devant un juge ou juge de paix, sera reçu devant toute cour de justice, juge ou juge de paix comme preuve de la valeur et de la confection de tel ouvrage, et le montant de tel ouvrage et tous les frais pourront être recouverts par poursuite devant un juge de paix, ou la terre sur laquelle tels déboursés auront été faits pourra être vendue en la manière prescrite par le présent acte.

27.— Dans tous les cas où il sera nécessaire d'ouvrir une décharge ou cours d'eau, ou d'élargir ou creuser un ruisseau commun aux terres de diverses personnes, et dont les travaux à cet effet n'auront pas été fixés et répartis par un procès-verbal ou arrangement, la matière en dispute sera réglée à la demande d'un des intéressés, par deux inspecteurs de chemins versés dans telle matière et non intéressés et demeurant le plus près du lieu où tels travaux doivent être faits; et s'il n'y a pas d'inspecteurs de chemins versés dans cette matière et non intéressés dans la paroisse ou township, alors par deux sous-voyers qualifiés comme susdit.

28.— Avant de procéder à l'exécution des devoirs qui leur sont prescrits par la section précédente, les dits inspecteurs donneront avis soit verbalement ou par écrit affiché à la porte des églises ou lieux de culte public de la paroisse ou township dans laquelle l'ouvrage doit être fait, à l'issue du service divin du matin, du jour, lieu et heure où ils feront la dite visite, requerrant les intéressés d'en prendre connaissance et de se trouver au lieu et temps fixés; s'il n'y a pas d'église ou lieu de culte, le dit avis sera affiché dans un des lieux les plus publics de la dite paroisse ou township.

29.— Après avis donné comme ci-dessus, les dits inspecteurs au jour et heure fixés se rendront accompagnés des intéressés, si ces derniers jugent nécessaire de s'y trouver, sur le lieu en question, et après avoir examiné les lieux de manière à les connaître parfaitement et s'être complètement instruits de la matière en contestation, ils donneront leur décision et dresseront un procès-verbal de leurs opérations, indiquant tout ce qui doit être fait au sujet de telle décharge, cours d'eau ou ruisseau pour l'avantage général des parties intéressées, et le temps ou toute chose devra être faite, avec tous autres détails qu'ils croiront nécessaire ou utile de donner à ce sujet; ils feront mention aussi des frais encourus tant pour la visite et examen que pour les avis et la rédaction du procès-verbal lequel sera déposé dans le bureau du notaire le plus près ou du juge de paix; et tel notaire ou juge de paix donnera à toute personne intéressée qui la demandera, une copie certifiée du dit procès-verbal pour laquelle il recevra douze sols par chaque cent mots. Tel procès-verbal, soit qu'il concerne une ou plusieurs paroisses, townships ou établissements, sera homologué par un ou plusieurs juges de paix en la manière ci-après prescrite, et l'homologation et une copie

certifiée par le ou les dits juges de paix du dit procès-verbal, sera déposée chez le secrétaire-trésorier de la municipalité ou des municipalités ayant juridiction sur toute paroisse ou township dans laquelle se trouvera une terre affectée par le dit procès-verbal ; et le dit secrétaire-trésorier donnera à quiconque le requerra de ce faire, une copie certifiée par lui ou le maire, pour laquelle copie il aura droit à douze sols par cent mois.—Chaque fois que les dits inspecteurs différeront d'opinion sur la décision et le procès-verbal, ils appelleront sans délai un troisième inspecteur de chemins, et après s'être mis parfaitement au fait de l'affaire, la majorité des inspecteurs prononcera la décision et dressera le procès-verbal des opérations qui sera déposé comme ci-dessus prescrit.

30.—Les propriétaires de terres plus élevées que celles de leurs voisins ne seront en aucune manière tenus ou requis par un inspecteur de chemin de faire ou d'aider à faire à travers leurs terres des fossés, égouts ou cours d'eau qui soient plus profonds qu'il ne sera nécessaire pour égouter leurs propres terres ; à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par un procès-verbal qui sera ou pourra être fait à ce sujet. Pourvu néanmoins que dans tous les cas il sera permis à toute personne occupant une terre voisine ou marécageuse, de faire usage de tels égouts, fossés et cours d'eau susdits à travers des terres plus élevées, et de les nettoyer et creuser à ses dépens ; ou s'il n'y a pas déjà de tels égouts d'en faire ouvrir suivant les formalités ci-dessus prescrites, et de manière à conduire l'eau hors de sa terre, ou à l'empêcher d'y venir, et d'y séjourner. Et attendu qu'il est de coutume dans le Bas-Canada de nommer un troisième inspecteur de clôtures et fossés quand les deux nommés en vertu de l'acte ci-dessus rappelé ne peuvent pas s'accorder, quoiqu'il y ait des doutes sur la validité d'une semblable procédure, qu'il soit déclaré et statué que tout procès-verbal fait par ou avec l'assistance d'un troisième inspecteur nommé comme susdit et homologué par un juge ou des juges de paix en vertu de l'acte rappelé, sera et demeurera valide pour toutes fins quelconques.

31.—Les inspecteurs de chemins qui dresseront un procès-verbal comme susdit, choisiront et nommeront parmi les intéressés et après s'être consultés avec eux, suivant l'importance de l'ouvrage, un ou plusieurs sous-voyers qui, après l'insertion de leurs noms au dit procès-verbal, le mettront à exécution et veilleront à ce que l'ouvrage soit fait et à l'entretien du dit ouvrage à l'avenir pour le plus grand avantage des intéressés. Les sous-voyers ainsi nommés ne seront pas tenus d'agir au-delà de quatre années, et à l'expiration de ce temps, s'ils désirent se libérer de cette charge, dans ce cas, de même que dans le cas de mort, d'infirmité ou d'absence d'un ou plusieurs des dits sous-voyers, ou dans le cas qu'un ou plusieurs d'entre eux vendent et disposent de leurs biens, les intéressés lorsqu'ils en seront requis par un ou plusieurs d'entre eux par avis donné en la manière prescrite par la section 28, s'assembleront et procéderont à la majorité des voix à une nouvelle élection dont la minute sera déposée dans le lieu où le procès-verbal auquel telle élection a rapport a été déposé. Il sera légal pour toute personne intéressée dans un procès-verbal de cours d'eau homologué dans une cour de loi, ou dans tout procès-verbal fait par un inspecteur de chemins ou de clôtures et fossés, ou par arrangement, de procéder de la même manière à une élection

pour le choix d'un ou plusieurs sous-voyers décédés, absents, ayant disposé de leurs biens, ou désirant se libérer de leur charge après quatre ans de service. Et lorsque tel cours d'eau intéressera deux paroisses, townships ou établissements, un ou plusieurs sous-voyers seront nommés pour chaque localité pour mettre à effet le dit procès-verbal ; et tout sous-voyer qui négligera ou refusera de faire mettre à effet tel procès-verbal suivant sa forme et teneur, après en avoir été requis par un ou plusieurs des intéressés huit jours au moins d'avance, encourra une amende n'excedant pas 5s. pour chaque jour que l'ouvrage mentionné au dit procès-verbal demeurera inexécuté, en accordant quatre jours pour la confection du dit ouvrage.

32.—Les inspecteurs après avoir dressé leur procès-verbal en feront faire une copie qu'ils feront afficher ou lire le dimanche suivant après le service divin du matin, à la porte de l'église ou autre lieu de culte, et s'il n'y a pas de lieu de culte public, alors dans le lieu le plus fréquenté de la paroisse ou township intéressée dans tels procès-verbal ; et donneront de plus avis public du jour où le dit procès-verbal sera présenté pour être homologué et le nom du juge de paix auquel il sera présenté pour homologation, et que toutes personnes intéressées aient alors à se présenter pour donner leurs raisons, si elles en ont, pourquoi le dit procès-verbal ne serait pas homologué ; et après son homologation, une copie du dit procès-verbal sera remise aux dits sous-voyers pour par eux être saisi comme leur guide dans la direction de l'ouvrage et l'information des intéressés auxquels il sera communiqué gratuitement lorsqu'ils le demanderont. Tout sous-voyer, ou sous-voyers remettra le dit procès-verbal et autres papiers relatifs à sa charge, à son ou ses successeurs en office. Copie certifiée du dit procès-verbal homologué sera déposée chez le secrétaire-trésorier de la municipalité dans laquelle sera située toute paroisse ou township dont les terres seront affectés par le dit procès-verbal.

33.—Et attendu que l'interprétation erronée donnée par certains juges de paix aux obligations des inspecteurs des clôtures et fossés de poursuivre l'homologation des procès-verbaux par eux faits conformément aux dispositions des actes, 10 & 11, Geo. 4, chap. 1, 3 Guil. 4, chap. 31, 6 Guil. 4, chap. 56, rappelés par le présent acte est préjudiciable aux opposants et arrête les fins de la justice, il est statué que tout procès-verbal dressé sous l'autorité des dits actes ainsi rappelés, et concernant une ou plusieurs localités, qui a été homologué par un ou deux juges de paix, sera nul et de nul effet jusqu'à ce qu'il ait été homologué conformément au désir de la loi à ce sujet, par un juge ou juges de paix le plus près de la localité dans laquelle l'ouvrage doit être fait.

34.—Et attendu qu'il est nécessaire de fixer le délai dans lequel sera fait tout ouvrage ordonné par un procès-verbal, il est statué que le sous-voyer ou les sous-voyers nommés pour surveiller l'exécution de l'ouvrage donneront avis public à la porte des églises ou autres lieux de culte public, à l'issue du service divin du matin, pendant deux dimanches précédant le jour par eux fixé tel que dit ci-après, du jour et de l'heure où ils se rendront sur les lieux pour faire commencer et compléter l'ouvrage, soit que tel ouvrage soit fait en commun par plusieurs, ou séparément par les personnes intéressées tel que réglé par le procès-verbal. S'il n'y a pas d'église

ou de lieu de culte public, l'avis sera donné dans l'endroit le plus fréquenté de la localité. Tout intéressé qui refusera ou négligera de se rendre sur le lieu au jour fixé et de faire sa part d'ouvrage dans le temps fixé par le ou les sous-voyers, encourra une amende de 2s. pour chaque jour qu'il négligera de faire sa part, et le sous-voyer pourra la faire faire et en recouvrer le coût avec dépens par poursuite devant un juge de paix. Lorsque l'ouvrage devra être fait en commun, le sous-voyer pourra employer pour le faire, un nombre d'hommes égal à celui des intéressés qui auront négligé de faire leur part, et recouvrer de chacun des intéressés par une poursuite comme susdit le montant par lui déboursé pour faire faire tel ouvrage.

35.—Et pour indemniser les inspecteurs des chemins du temps par eux perdu dans l'exécution des devoirs qui leur sont imposés, il sera accordé à chacun d'eux employé en vertu du présent acte, et à chaque expert, douze sols par chaque heure employée nécessairement; laquelle somme sera payée par la partie en défaut ou en tort, soit que telle partie l'ait requis d'agir ou qu'elle soit la partie adverse dans les cas de travaux mitoyens ou en commun; et lorsqu'il sera appelé pour un cours d'eau, décharge, ou ruisseau quelconque, il aura droit à douze sols par heure et aux frais d'avis et de procès-verbal; la copie et les autres dépenses réputées nécessaires, seront payées par les intéressés, et dans l'un et l'autre cas, le salaire du dit inspecteur, ses dépenses de même que celles de la copie et autres dépenses payables par les intéressés, seront recouvrés avec dépens par poursuite sommaire devant un magistrat.

36.—Lorsque les habitants de deux ou plusieurs paroisses ou townships seront intéressés dans l'ouverture d'une nouvelle décharge ou cours d'eau, ou dans l'élargissement ou le creusement d'un ancien cours d'eau, décharge ou ruisseau, la matière en dispute sera réglée à la demande du dit intéressé dans chaque localité par demande faite à un inspecteur de chemins de chaque dite localité, s'il n'est pas intéressé; s'il est intéressé, cette demande sera faite à un sous-voyer de chemins de telle localité respectivement, qui agira et procédera en la manière prescrite par cet acte, et les procès-verbaux seront homologués tel qu'il est prescrit ci-dessus pour l'homologation d'un procès-verbal concernant une seule paroisse. Si les dits inspecteurs sont en nombre égal et ne s'accordent pas, ils appelleront une autre personne désintéressée comme arbitre, et sa décision sera finale.

(A continuer.)

L'ORDRE SOCIAL.

“C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde”

QUÉBEC, JEUDI, 24 OCTOBRE, 1850.

Chronique Politique Européenne,

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 5 OCTOBRE.

ANGLETERRE.—Les politiques s'occupent à inventer des projets de réforme pour l'Irlande. Les districts manufacturiers sont très prospères.

—Le *Morning Post* du 28 constate les progrès du catholicisme en Ecosse. Depuis dix ans on a élevé dans ce pays 46 églises, et la mission catholique écossoise a été augmentée, pendant cette période de temps, de 50 prêtres.

—On mande de Portsmouth, le 28 septembre :

“Le transport *North Star* est arrivé ce matin à onze heures à Spithead, venant des régions polaires. On n'avait eu aucune nouvelles de l'expédition de sir J. Franklin. Le *North Star* avait hiverné dans le Détroit de Woolaston, d'où il était parti le 3 août; deux jours après, il entra dans les glaces. Le 21 août, il a parlé au *Prince-Albert*, navire qui fait parti de l'expédition de recherche; le 22, au *Félix* (sur lequel est sir John Ross); à la *Sophie* et à *Lady Franklin*. Le *North Star* était dans la baie de la Possession lorsqu'il a reçu les dépêches du capitaine Anstin. Il a trouvé intactes partout les provisions qu'on avait déposées sur différent point, et n'a eu aucune nouvelle de sir J. Franklin. Le capitaine Anstin attendait à la fin d'août, à Water-Point, que la glace se rompit pour se rendre dans le détroit de Barrow et explorer la terre des Bankes.”

Le rapport télégraphique annonçant que sir J. Franklin avait été massacré par les sauvages de la baie de Ballin est faux.

—Lord Brougham vient d'être condamné en Angleterre à 5 liv. sterl. (125 fr.) d'amende, ou à défaut de paiement, à 6 semaines de prison dans la geôle de Carlisle, pour délit de pêche.

—Le parlement est prorogé au 24 novembre.

—Un journal de Londres, l'*United-Service-Gazette*, publie l'article suivant sur la marine française :

“Tout marin intelligent qui a visité Cherbourg et a été témoin des manœuvres de la flotte française avouera : 1o. Que les vaisseaux de ligne français sont égaux sinon supérieurs aux nôtres; 2o. que la marine française a fait sous le rapport du matériel et du personnel d'immenses progrès; que ses hommes ont l'air plus marin, paraissent plus rompus aux manœuvres et déploient une grande habileté dans les exercices du canon et de petites armes; 3o. que, dans les dernières guerres le prestige de la supériorité des Anglais était si grande qu'un amiral de la Grande Bretagne eût été blâmé de refuser le combat contre une flotte française plus forte que la sienne d'un tiers tant en vaisseaux qu'en hommes, dorénavant un amiral anglais devra se garder d'engager une action contre une flotte semblable à celle que nous venons de voir à Cherbourg s'il n'a pas un nombre de vaisseaux égal à celui de l'ennemi. Il est vrai qu'en plaçant du canon dans les passavants de nos deux et trois ponts nous pourrions les mettre en état de lutter avec ceux de nos voisins; mais encore faudrait-il que cela fût fait. Maintenant, un mot sur le port et les bassins de Cherbourg. Tout le monde conviendra : 1o. qu'aucun bâtiment ne pourrait entrer dans ce port sans s'exposer au feu de cent pièces de canon du plus lourd calibre, et que, par suite de la position de ces batteries, l'ennemi serait à leur discrétion sans pouvoir faire aucun mal ni aux bassins ni au port. En pourrait-on dire autant de Portsmouth, Plymouth ou Sheerness? 2o. Que les travaux exécutés aux bassins de Cherbourg ou en cours d'exécution sont parfaits sous tous les rapports. Une visite à Portsmouth et à Devonport établirait un contraste tel que tout honnête anglais ne pourrait s'empêcher d'en rougir.”

—M. Daniel O'Connell vient d'être nommé consul d'Angleterre à Para.

— Le huit court, dans les cercles les mieux informés de Londres, que les principaux adversaires du cabinet anglais se sont réunis, il y a quelques jours, et qu'ils ont pris la résolution de faire, opposition à la politique du ministère whig, qu'ils veulent renverser à tout prix.

Irlande.

CONCILE DE THURLES.

— Voici la partie la plus importante de l'adresse des Pères du concile national aux catholiques d'Irlande, adresse adoptée à l'unanimité dans un synode complet :

« Mus par le sentiment du devoir et par une nécessité à la fois pénible et irrésistible, nous sommes contraints, bien-aimés frères, de vous faire savoir que depuis un an, il a été établi à vos portes un système d'éducation gros de dangers ; ces dangers sont adhérents aux établissements d'éducation fondés en Irlande et auxquels a été associé le nom de notre auguste, très-gracieuse et bien-aimée souveraine. Sans doute, une pensée de politique généreuse et impériale peut avoir présidé à l'organisation de ces institutions ; mais les hommes d'Etat qui les ont établies ne connaissent pas la nature inflexible de nos doctrines, ni le soin jaloux avec lequel nous devons écarter tout ce qui s'oppose à la pureté et à l'intégrité de notre croyance. Aussi, des institutions qui, d'accord avec nos principes religieux, eussent eu des titres à toute notre gratitude, sont-elles pour nous un mal de la nature la plus formidable, mal contre lequel il nous appartient de vous prémunir vivement.

En vous signalant les dangers de ces établissements nous ne faisons que répéter les instructions formulées par le vicaire de Jésus-Christ. Les mêmes avertissements existent pour tous autres établissements dans lesquels sont combattues les doctrines de votre Eglise, et révoqués en doute les pouvoirs légitimes de vos pasteurs ! Hélas ! on ne compte que trop d'établissements de ce genre dans ce pays ; établissements qui ont causé la mort de milliers d'âmes rachetées par le précieux sang de Jésus-Christ.

Mais ils portent au front le stigmate de leur caractère anti-catholique. Aussi n'avons nous jamais eu besoin d'élever la voix ni de vous prémunir contre eux ; ils étaient trop visiblement hostiles. C'est lorsque le Loup revêt la peau de la brebis, que le pasteur doit surtout trembler pour son troupeau, et redoubler de zèle et de courage pour sa défense. Lorsque nous vous signalons les erreurs et ces lumières perfides qui pourraient vous attirer au bord de l'abîme sans fond, nous espérons que vous reconnaîtrez et apprécierez dans nos efforts une sollicitude véritable et éclairée par la science qui caractérise invariablement toujours la religion à laquelle vous appartenez. »

— Il a été décidé dans le synode tenu à Thurles qu'une université catholique serait fondée en Irlande. Tout ecclésiastique sera appelé à cette effet à payer une taxe annuelle de 2 0/0 sur son revenu, et une commission a déjà été nommé pour l'exécution de ce projet. Les archevêques des quatre provinces en font partie.

PROGRÈS DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

De nouvelles et nombreuses conversions ont lieu

continuellement en Angleterre et ce qu'il y a de consolant c'est que les néophytes se recrutent dans les rangs les plus élevés comme les plus disgraciés de la société. A Northampton, pendant le mois d'août, 40 personnes ont fait leur abjuration ; à Great-Marlow, en dix-huit mois, 75 personnes sont aussi rentrées dans le sein de l'Eglise. Il en est à peu près de même sur presque tous les points de l'Angleterre où se font entendre les apôtres de la vérité. Depuis les débats du Docteur Gorham avec l'évêque d'Exeter, on signale entre autres les conversions des docteurs Forbes, évêque de Brechin, en Ecosse ; Charles Caventish, curé de Little Casterton, dans le Rutland ; H. W. Wilberforce, curé de East Farleigh, comté de Kent, frère de l'évêque anglican d'Oxford ; W. Maskell, du collège d'Oxford, auteur de plusieurs savants ouvrages sur la liturgie, chapelain examinateur de l'évêque d'Exeter ; Eyre Stuart Bathurst, curé de Kibworth Beauchamp, dans le comté de Leinster, beau-fils de feu l'évêque de Norwich ; Thomas W. Allies, curé de Launton, dans le comté d'Oxford, ancien chapelain examinateur de l'évêque de Londres ; Charles Garside, vicaire de la chapelle Sainte-Marguerite, à Londres ;

Bodley, du collège de la Reine, à Cambridge, vicaire à Londres ; J. H. Wynne, ami du rev. M. Allies ; Thomas Scratton, de l'église du Christ à Oxford, traducteur des Traités de saint Augustin sur les Paumes ; C. Balston, vicaire inamovible de Besington, près d'Oxford ; Edouard Ballard, de Wadham-Collège à Oxford ; George Cage, vicaire de la chapelle Sainte-Marguerite à Londres ; W. L. Patterson, du collège de la Trinité à Oxford ; lord vicomte Feilding, de l'université de Cambridge ; Georges-Frédéric Vashon Ballard, Esq., du collège de Worcester ; l'honorable capitaine C. Packerham, du corps des grenadiers de la garde, frère du comte de Longford (pair d'Angleterre) et cousin de Sa Grâce le duc de Wellington ; Henry Wortington, Esq., de Fairfield, près de Manchester ; Georges Bowyer, Esq., de l'université d'Oxford, l'un des juriconsultes les plus distingués de l'Angleterre dans le droit canon ; Georges Ballard, Esq., du collège de Worcester, à Oxford ; E. W. Scott, Esq., de la paroisse de Sainte-Marguerite, à Londres, se préparait à recevoir les ordres dans l'église anglicane, lorsqu'il s'est converti ; Nathaniel Goldsmid, Esq., M. A. du collège d'Exeter à Oxford, avocat.

E. Windeyer, Esq., du collège du roi, à Londres ; Robert Beverley Tillotson, Esq., se préparait à recevoir les ordres sacrés dans l'église épiscopale d'Amérique, lorsqu'il s'est converti durant un voyage qu'il vient de faire en Europe ; Mme. W. Wilberforce, belle-sœur de l'évêque anglican d'Oxford, femme de l'ancien membre du parlement pour Hull ; Mme. H. W. Wilberforce, femme du Rév. H. W. Wilberforce, curé de East-Farleigh, belle-sœur de l'évêque d'Oxford et de l'archidiacre Manning ; Mlle. Peel de Larigan, sœur de sir Lawrence Peel, président de la cour suprême de Calcutta, cousine-germaine de feu sir Robert Peel ; Mme. Th. W. Allies, femme du Rév. M. Allies, curé de Taunton ; la vicomtesse Feilding ; Mme. H. Foljambe, veuve d'un ecclésiastique anglais ; Mlle. Lesson, fille de feu le Rév. T. C. Lesson, ancien curé de Bath ; Miss. L.-A. Lechlère, cousine de l'évêque anglican de Worcester ; Mme. Wootten, veuve de feu l'éminent docteur Wootten,

d'Oxford; les demoiselles Woodwards, nièces de lord Midd'eton; Mme. Hewitt, femme de l'honorable M. Hewitt, fils aîné de lord Lifford et fille de lord Gosford; Mme. N. Goldsmid, femme de l'avocat de ce nom; reçue quelque temps avant son mari.

FRANCE.—Les fonds français commencent à éprouver une plus grande fluctuation et il y a pour l'avenir une apparence d'embarras financier. En politique, il n'y a rien à dire, pas même à deviner; tout dépendra de la marche qui sera adoptée par Louis Napoléon ou par ses ennemis, les monarchistes et les rouges. Ce qu'il y a de singulier c'est que la popularité du président prend de jour en jour un nouvel accroissement.

Un journal (*Villes et Campagnes*) s'exprime ainsi au sujet de la lettre de M. Barthélemy :—

“ Pour le moment, en attendant la rentrée de l'Assemblée nationale, qui ne fera que compliquer les inextricables embarras de la situation, la république et les républicains chevauchent bravement sur la lettre de M. Barthélemy, dont ils voudraient bien faire sortir des foudres et des tempêtes qui les débarrassent d'un principe invulnérable et tout à la fois d'un sentiment monarchique et d'un intérêt national qui les ont vaincus trois fois depuis soixante ans, et dont ils ne redoutent qu'avec trop de raison la dernière victoire. Peines inutiles, temps perdu! déclamations jetées au vent de la crédulité ignorante, comme on dit, des charlatans qui jettent leur poudre aux yeux des niais.

“ La circulaire dont on a fait tant de bruit est jugée. M. de Saint-Priest, dans ses explications et les correspondances qui nous arrivent avec les journaux de la Belgique et de l'Allemagne ne permettent aucun doute sur la valeur de cette pièce. Il en est de même de cet épouvantail du *droit divin*; on l'a expliqué mille fois, et nous avons dit souvent nous-même ce que l'on devait entendre aujourd'hui par le droit divin.

“ Le roi est roi par le droit national et par la grâce de Dieu, qui n'a rien de commun avec le sens donné au mot du droit divin. Au moyen âge, les chefs électifs des républiques se servaient de cette même formule; ils disaient gouverner par la grâce de Dieu, ce qui signifie que tous les pouvoirs, lorsqu'ils sont réguliers et conformes aux lois du pays aux vœux exprimés par la nation, sont placés sous la protection d'en haut, comme toutes les institutions publiques et civiles.

“ La loi sociale est divine, a dit Bossuet, elle rattache l'humanité à Dieu. Plus le gouvernement des peuples subordonne sa conduite à cette loi, plus il a de force et de vie; plus il s'en éloigne, au contraire plus il est fragile et caduc.

“ Qui donc pourrait croire à ces billevesées rééditées aujourd'hui par tous les journaux rouges et par la *Presse* elle-même sur le *droit divin*, revendiqué par les légitimistes et le comte de Chambord, pour ramener la nation française aux donjons, aux corvées féodales, et à la dîme. N'est-ce pas indignement abuser du fanatisme aveugle de certains hommes et de la crédulité ignare de quelques autres?

“ Un démocrate sceptique à qui nous adressions il y a quelques jours cette question, nous répondit avec un imperturbable sang-froid: “ Qui voulez-vous donc que nous trompions, sinon ceux-là qui, même chez la nation qu'on dit la plus spirituelle de la terre, justifient si bien cette parole: *Stultorum numerus infinitus est?* ”

“ Ceci me rappelle ce mot heureux d'un ministre libéral: “ Mais c'est prendre l'argent dans les poches! lui disait-on à propos d'un nouvel impôt.—Mais, répondit le ministre, où voulez-vous que je le prenne? ”

ITALIE.—ROME.

On écrit de Rome, le 24 septembre :

“ Une lettre de Rome, arrivée ce matin même de Florence, annonce que les négociations entre le Piémont et la cour papale sont complètement rompues. Il est probable que le Chevalier Pinelli va partir.

“ L'emprisonnement de l'Archevêque de Cagliari a profondément blessé le gouvernement romain. Je crois pouvoir vous affirmer que les négociations ne seront pas reprises tant que Siccardi fera partie du ministère et tant que le gouvernement piémontais n'aura pas limité la liberté de la Presse en ce qui touche aux questions religieuses.

“ Le cardinal Antonelli a déclaré qu'avant tout il exigerait l'exécution préalable de cette double condition,

“ La retraite de M. Siccardi s'obtiendra-t-elle aisément? Je ignore.

—Il vient de se former, avec l'autorisation de Sa Sainteté, une société d'encouragement pour les arts mécaniques de Rome, ayant pour but d'offrir aux nombreux artisans de Rome les moyens de se perfectionner dans leur art et de leur éviter les dangers de la paresse et par conséquent de la misère. Chaque sociétaire s'engage à fournir une cotisation mensuelle.

PIÉMONT.—Le cabinet de Turin a jugé que ce n'était pas assez de faire condamner à l'exil un Archevêque, il a voulu que Mgr. Marongiu-Nurra partageât la gloire de Mgr. Fransoni. On lit dans la *Gazette piémontaise*, feuille officielle :

“ La *Gazette populaire* de Cagliari du 24 septembre rapporte la nouvelle suivante: Le tribunal s'est assemblé en conseil le 21 et a décrété que, dans les vingt-quatre heures, Mgr l'Archevêque rétracterait de sa main l'excommunication ou qu'il sortirait du territoire, et que le Gouvernement prendrait possession des revenus du diocèse. Le terme fatal ayant expiré sans que Monseigneur eût fait la rétractation demandée, on lui intima l'ordre d'exil. Il a été, pendant la nuit du 23, conduit au bateau à vapeur, arrivé ici le 22, et qui part aujourd'hui. On dit qu'il veut se rendre à Civita-Vecchia, dans les Etats-Romains.”

Le *Risorgimento*, journal semi-officiel, dit de son côté :

“ Dans la soirée du 23, Mgr l'Archevêque de Cagliari, escorté par des carabiniers royaux, a été transporté à bord du vapeur royal *l'Ichnusa*, qui part demain matin pour le transporter à Civita-Vecchia. La population non-seulement est restée pacifique spectatrice de cet acte qui prouve la fermeté de l'autorité judiciaire à soutenir les droits de la souveraineté, mais y a grandement applaudi. Tout le monde se réjouit de voir Cagliari et le diocèse délivré d'un prélat universellement peu aimé.”

Tout le monde veut dire ici tous les partisans du Ministère, unis à tous les démagogues; mais les sentiments de l'immense majorité des habitants de Cagliari sont assez connus pour qu'on ait la certitude que le *Risorgimento* les calomnie.

On écrit de Gênes, le 27 septembre, à la *Concordia*, que Mgr Marongiu-Nurra a été débarqué le 26 à Civitta Vecchia.

D'après ces récits non suspects, il n'y a pas même eu en Sardaigne le simulacre de procès et de jugement qu'on a cru nécessaire en Piémont. Nous en félicitons les juges de Cagliari. Leur brutalité sauvage a quelque chose de moins vil que l'hypocrisie de leurs confrères de Turin.

On lit dans la *Campana* de Turin :

"Le Ministère ne pouvant plus supporter le spectacle de la fermeté héroïque de Mgr Franson, l'a fait condamner, dans une séance de la Cour d'appel, au bannissement perpétuel des Etats Sardes. Le décret est déjà exécuté. En présence d'une telle justice, la *Campana* demande si nous vivons en Turquo ou en Piémont. Il a été ordonné à l'économat royal de se saisir des biens de la messe archiepiscopale, et on ajoute que Pinelli a été rappelé. Et véritablement, après de tels faits, prétendre encore traiter avec Rome, ne serait-ce point une moquerie ? Lecteurs, rappelez-vous que la *Campana* vous l'a dit toujours : notre ministère n'a jamais eu la moindre volonté d'entrer en arrangement avec le Saint-Siège."

Exposition Provinciale.

Cette exposition commencée à Montréal le 17, n'a du être terminée hier. Elle fut honneur à l'industrie du pays, quoique le nombre des articles dans chaque classe soit malheureusement très limité. Le district de Québec qui n'a eu que six semaines pour se préparer à cette exposition, a, nous sommes fiers de le dire, lutté avec honneur dans cette arène industrielle, et dans diverses branches n'a pu être égalé ni surpassé, quoique pourtant, dans plusieurs cas, sciemment ou non, justice n'ait pas pu être rendue aux produits de ce district. Voici les prix donnés à notre district. Nous n'avons pas eu le montant accordé.

Fr. Capt. Jacques Morin, St. Vallier.
Or. Compagnie des Mines de la Chaumière.
Ocre. Duberger, Saguenay.
Marne. R. W. Kelly, Gaspé.
Fuscs en terra. W. D. Bell, Québec.
Tuiles. McLaren, do
Ardoises. Quigley, do
Placages d'Erable. O. St. Amant, do
Chaises. W. Drum, do
Cuir vernis. Jos. Tourangeau, do (2 prix.)
Huile de Marsouin. C. H. Tâtu, Rivière-Ouelle.
Laine filée. Mad. J. B. Bouchard, St. Vallier.
Machine à coudre. Morin.
Sellerie. Bride. A. Hollwell, Québec.
Cueillette. do do
Horlogerie. D. West, do
Armes. S. Larochelle, St. Anselme.
Cordages. Henderson, Québec.
Cordonnerie. Jos. Barbeau, do
Carrosserie. Ed. Gingras, do (3 prix.)
Do J. Saurin, do
Statuaire. Berlinguet, do (2 prix.)
Typographie. Bureau & Marcotte, do (2 seconds prix.)
Musique. F. A. Andrews, do prix et diplôme.
Dessin. E. Sewell, do
Do P. Ondaganhont, Jeune-Lorette.
Cuir de Marsouin. C. H. Tâtu, Rivière-Ouelle.
Huile de Foie de Morue. R. W. Kelly, Gaspé.
Orfèvrerie. Sasseville et Lespérance, Québec.
Fourrures. Mad. Martineau, St. François, rivière du sud.
Chapeaux de Paille et de Poin. Mad. Couture, St. Ambroise.
Do Dlle Duchesneau, do (1 prix) [3 prix.
Do Dlle. Madeleine Martel, do (2 prix)
Sac à Tabac. Capt. Rhodes, Ste. Foye.
Raquettes. Paul, St. Ambroise.

Les juges avaient refusé d'accorder des prix aux 10 derniers articles ci-dessus, quoique sans contredit ils ne fussent égaux ni surpassés. MM. Symes & Aubin délégués du comité de Québec ayant entré leur protest contre ce refus, les juges sont revenus de leur première décision, et pour s'excuser ont dit : qu'ils prenaient l'intérêt de leurs localités qu'ils connaissaient, et qu'ils étaient persuadés que les juges de Québec en faisaient autant." Mais les juges de Québec étaient..... à Québec.

Malgré leur protest, MM. Symes et Aubin n'ont pu faire accorder de prix aux Couvertes, Châles, Etoffes fabriqués par nos cultivateurs. C'est une injustice flagrante ; mais pour consoler nos habiles et ingénieuses manufacturières, nous pouvons assurer que leurs étoffes, couvertes, châles, &c., ont excité l'admiration de tout le monde, et qu'à l'exception des articles sortis des manufactures du Haut-Canada, il n'y avait à l'exposition rien qui put en approcher.

BARREAU DU BAS-CANADA.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Hier à 11 heures A. M. les Conseils des sections de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, étant réunies, ont procédé à l'élection des officiers du Conseil Général pour l'année courante et le résultat du scrutin a été comme suit :

L'hon. R. E. CARON, Bâtonnier-Général,
J. J. DAY, écrivain, Trésorier-Général.
U. J. TESSIER, écrivain, Secrétaire-Général.

POST-SCRIPTUM.—L'*Asia* parti de Liverpool, le 12, est arrivé à New-York. Il a battu le *Pacific* de 13 heures, en allant en Angleterre.

—Une terrible tempête a eu lieu sur les côtes d'Angleterre. Les Holstinois ont été repoussés par les Danois dans une grande bataille.

La reine des Belges est mourante.

On dit qu'une ligne de steamers entre la Clyde et le Canada, va être construite pour l'avantage du commerce du Canada.

Marché anglais. Flour douce 23½ à 24½ ; sure, 19½ à 22½.

✂ M. Casimir Hamelin, de Nicolet, est agent de notre journal pour cette paroisse.

✂ Ls. Z. Rousseau, écrivain. N. P., est aussi agent de notre journal pour Bagotville, Saguenay.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUÉBEC.—ARRIVAGES.

19 Octobre.

Brick Martha,—pilote E. Petitgraw.
Brigantin Lady Young, cargaison générale—pilote Charles Edouard Turgeon.

Goëlette Emerald,—pilote Louis Marie Lavoie.

Barque Elisabeth, lest.
—Industry,—pilote Amable Lavoie, 2d.
—Chance,—pilote F. M. Bouchard.
Brigantin Thomas,—pilote 220.
—Jane,—pilote Charles Wagner.

Le citoyen P..., cuisinier-législateur, a voulu transmettre son image à la postérité ; c'est pourquoi il a commandé sa portraiture à un peintre d'enseignes de ses amis, jeune homme qui depuis 35 ans donne les plus belles espérances, au billard. Le portrait terminé, le grand David (d'Angers), et le pr'a de lui dire son avis sur le chef-d'œuvre.

—C'est de la peinture comme on n'en fait pas, s'écria le colossal artiste.

—Je le sais, mais où croyez-vous qu'il serait bien placé ?—A votre place, je le mettrais dans la marmite, ça vous fera une superbe croûte au pot.

Chourin, viens-tu en Californie ? c'est le gouvernement qui paye le voyage.—Le gouvernement trompe le peuple. C'est pour se débarrasser de nous le jour du grand branle-bas démocratique et social.—Mais, en Californie, on ramasse de l'or,—On en tire à Paris, ça revient au même.

—Là-bas, il n'y a presque pas à travailler.—Ici, on ne fait rien du tout, ça vaut encore mieux.

—La Californie n'est qu'à deux mil'e lieues.—Imbécile ! le Trésor et la Banque ne sont qu'à deux pas.

—C'est vrai. Il faut rester à Paris pour surveiller ces canailles d'aristos.

(Corsaire.)

CORRESPONDANCES.

Reçu de M. F.—Trois-Pistoles ; pour
M. J. B. R.—2s-6d.

Messire L. M.—7s-6d.

M. W. L.—Isle-Verte. 3s-9d.

M. L. C.—Lotbinière, reçu 3s-9d ; journaux expédiés.

MARIAGE.

A St. Gervais, le 8 du présent, par le révérend M. A. Lebel, Charles-Octave Lebel, écuyer, A. M., à Delle Julie-Delphine Thellemer, fille unique de Jean Thellemer, écuyer, ci-devant marchand de St. Gervais.

Le Calendrier

ECCLESIASTIQUE & HISTORIQUE DE QUÉBEC,

POUR L'ANNÉE 1851,

Est maintenant en vente au bureau de l'Ordre Social, No. 5, Rue des Jardins, vis-à-vis les Halles du marché de la Haute-Ville. Prix à la Grosse, (12 douzaines,) 21s-6d ; à la douzaine, 2s ; par copie 6 sous. 17 octobre, 1850.

A nos Agents.

⚡ Nous réitérons la demande faite à nos agents de vouloir bien retirer les sommes dues par chaque abonné dans leurs localités respectives. pour les 6 mois expirés le 28 Septembre dernier. Dans les paroisses où il n'y a point d'agents nous prions les abonnés de s'empressez à nous adresser de suite, par lettre, le montant de leur souscription, frais de porte payés.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minimum abonnement de

DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

⚡ Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

⚡ Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Laue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. Y. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. Pabbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Fiteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Liz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Fichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ch. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Ebe Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Liennais, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. Pabbé Desilets.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie (Beauce,) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. Pabbé Langevin.
Beauport, — — —	M. Pabbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. Pabbé Gingras.

⚡ Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.